Célébrer les fêtes des mécréants

Shaykhul-Islam Ibn Taymiya



Shaykhul-Islam Ibn Taymiya (*rahimahullah*) a dit dans son commentaire du verset :

« Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages (yashadun az-zur); et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement » [sourate Al-Furqan :72]

En ce qui concerne les fêtes des associateurs (*mushrikin*) : elles combinent la confusion, les désirs physiques et le mensonge, il n'y a en elles aucun avantage religieux et la satisfaction de l'instant qu'elles apportent se termine seulement dans la douleur. Ainsi, elles sont le mensonge et témoigner (comme dans le verset) de cela signifie y participer.

Le verset loue et recommande (ceux qui ne sont pas témoins du mensonge), ce qui signifie recommander vivement aux gens d'éviter de participer à leurs fêtes et d'autres sortes de mensonge. Nous comprenons qu'il est mauvais de participer à leurs fêtes parce qu'elles sont appelées *Az-Zur* (le mensonge).

Il (le verset) indique qu'il est *haram* de le faire pour de nombreuses raisons, parce qu'Allah l'a appelé *Az-Zur*. Allah condamne celui qui ment (*Az-Zur*) même si cela ne nuit à personne d'autre, comme dans le verset interdisant *Az-Zihar* (forme de divorce dans lequel l'homme dit à sa femme : « Tu es pour moi comme le dos de ma mère »), où Allah dit :

« Ils prononcent certes une parole blâmable et mensongère (zur) » [sourate Al-Mujadala :2]

Et Allah dit,

« Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères (zur)» [sourate Al-hajj :30]

Donc celui qui pratique *Az-Zur* est condamné de cette façon. Dans la Sunna, Anas Ibn Malik (*radiallahu 'anhu*) a dit :

« Le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wa sallam*) est venu (à Médine) et ils avaient deux jours pendant lesquels ils s'amusaient. Il a dit : *« Que sont ces deux jours ? »* Ils ont dit : « Nous avions l'habitude de nous amuser (ces deux jours) dans la *Jahiliya*. » Le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Allah vous a donnés quelque chose de meilleur à la place : Yawm Al-Duha ('Id Al-Adha) et Yawm Al-Fitr ('Id Al-Fitr). »* [rapporté par Abû Dawud]

Cela indique clairement que le prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*) a interdit à sa *Umma* de célébrer les fêtes des mécréants et il s'est efforcé de les anéantir par tous les moyens possibles. Le fait que la religion des Gens du Livre soit acceptée ne signifie pas que leurs fêtes sont approuvées ou doivent être préservées par la *Umma*, de même que le reste de leur *kufr* et péchés ne sont pas approuvés.

En effet, le prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*) a longuement commandé à sa *Umma* de se différencier d'eux dans beaucoup de questions *mubah* (permises) et dans de nombreuses adorations, de peur que cela ne les poussent à leur ressembler dans d'autres questions.

Cette différence devait être une barrière dans tous les aspects, parce que plus vous êtes différent des gens de l'Enfer, moins il est probable que vous accomplissiez les actes des gens de l'Enfer.

Le premier de ces hadith est :

« Tous les peuples ont une fête et ceci est notre fête »

Ce hadith implique l'exclusivité, que tous les peuples ont leur propre fête, comme Allah dit,

« Pour chaque peuple, une orientation (qibla) vers laquelle il se tourne » [sourate Al-Baqara :148]

« A chacun de vous Nous avons assigné une législation et une voie claire » [sourate Al-Ma'ida :48]

Cela implique que chaque nation a ses propres voies. Le *lam* dans *li-kulli* (pour chaque , à chaque) implique l'exclusivité. Ainsi les Juifs ont une fête et les Chrétiens ont une fête, juste pour eux et nous ne devons pas y participer, de même que nous ne partageons pas leur *qibla* (direction de prière) ou leurs lois.

Le deuxième des hadith est une des conditions exposées par 'Umar Ibn Al-Khattab (*radiallahu 'anhu*) et qu'ont agréée les *Sahaba* et tous les *Fuqaha* après eux, et qui est :

Ceux des Gens du Livre qui ont consenti à vivre conformément à l'autorité islamique (*Ahlul-Dhimma*) ne doivent pas célébrer leurs fêtes ouvertement dans *Dar Al-Islam* (pays sous la loi islamique). Si les musulmans ont agréé le fait de les empêcher de célébrer ouvertement, comment pourrait-il être juste pour les musulmans de les célébrer ? Si un musulman les célèbre, cela n'est-il pas plus mauvais que si un *kafir* le fait ouvertement ?

La seule raison pour laquelle nous leur avons interdit de célébrer leurs fêtes ouvertement, est la corruption qu'elles contiennent, à cause du péché ou des symboles du péché. Dans les deux cas, on interdit au musulman le péché ou les symboles du péché. Même s'il n'y avait aucun autre mal que le fait que le *kafir* est le sentiment d'être encouragé à célébrer ouvertement à cause des actions du musulman, comment un musulman pourrait-il le faire ? On expliquera le mal impliqué (dans leurs fêtes) ci-dessous, *insha-Allah*.

Al-Bayhaqi a rapporté avec un *isnad sahih* d'après Sufyan Al-Thawri d'après Thawr Ibn Yazid d'après 'Ata Ibn Dinar qui a dit, 'Umar (*radiallahu 'anhu*) a dit :

« N'apprenez pas la langue des non-Arabes, n'entrez pas chez les *mushrikin* dans leurs églises pendant leurs jours de fête, car la colère (d'Allah) descend sur eux. » [*Bab karahiyat Al-dukhul 'ala ahl fi Al-dhimma kana'isihim wa'l-tashabbuh bihim yawmi nawruzihim wa maharjanihim* (Chapitre sur le dégoût d'entrer dans les églises *d'Ahlul-Dhimma* à l'occasion de leur Nouvel An et d'autres célébrations)]

'Umar Ibn Al-Khattab (*radiallahu 'anhu*) a dit :

« Évitez les ennemis d'Allah pendant leurs fêtes. »

Il a été rapporté avec un *isnad sahih* d'après Abû Usama, 'Awn nous a dit d'après Abul-Mughira d'après 'Abdullah Ibn 'Amr (*radiallahu 'anhu*) :

« Quiconque vit sur la terre des non-Arabes et célèbre leur Nouvel An et leurs fêtes et les imite jusqu'a ce qu'il meurt dans cet état, sera réuni avec eux le Jour de la Résurrection. »

‘Umar (*radiallahu 'anhu*) a interdit l'étude de leurs langues et même l'entrée dans leurs églises le jour de leur fête, alors que dire des choses qui sont faites aujourd’hui, ou faire des choses qui font partie de leur religion ? Les accompagner dans leurs actions n’est-il pas plus mauvais qu'étudier leur langue ? Faire certaines des choses qu’ils font dans leurs fêtes n’est-il pas plus mauvais que de simplement rentrer chez eux ? Si la colère divine descend sur eux le jour de leur fête à cause de ce qu'ils font, donc celui qui fait ce qu’ils font, ou une partie, n’est-il pas aussi exposé à la même punition ?

Les mots « Evitez les ennemis d'Allah pendant leurs fêtes » veulent dire que nous ne devons pas les rencontrer ou les rejoindre pendant ces jours ? Ainsi, qu’en est-il de celui qui célèbre en réalité leurs fêtes ? ‘Abdullah ibn 'Amr a clairement exposé :

« Quiconque vit sur la terre des non-Arabes et célèbre leur Nouvel An et leurs fêtes et les imite jusqu'a ce qu'il meurt dans cet état, sera réuni avec eux le Jour de la Résurrection. »

Cela implique que celui qui participe avec eux dans toutes ces choses est un *kafir*, ou que le faire est un des grands péchés (*kaba'ir*) qui mène à la perte ; le premier sens est ce qui est apparent de la formulation.

Il a mentionné - et Allah est plus savant- celui qui vit sur leur terre, parce qu'à l’époque de 'Abdullah Ibn 'Amr et des autres compagnons (*radiallahu 'anhum ajma'in*), ils interdisaient la célébration ouverte des fêtes des mécréants dans les pays musulmans et aucun des musulmans ne les a imités dans leurs fêtes; ceci était possible seulement en vivant dans les pays des mécréants.

'Ali (*radiallahu 'anhu*) a même refusé de reconnaître le nom de leurs fêtes qui étaient exclusivement les leurs, ainsi qu’en est-il de les célébrer ?

Ahmad (*rahimahullah*) a mentionné le sens des narrations rapportées de 'Umar et 'Ali (*radiallahu 'anhuma*) sur ce sujet et ses compagnons ont discuté la question des fêtes.

L’imam Abul-Hassan Al-Amidi a dit, celui que l'on connaît comme Ibn Al-Baghdadi a dit :

« Il n’est pas permis de suivre les fêtes des Chrétiens et des Juifs. » [‘*Umdat Al-Hadir wa Kifayat Al-Musafir*]

Ahmad a déclaré ceci dans la narration de Muhanna et sa preuve pour cela est le verset :

« Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages » [sourate Al-Furqan :72]

Il dit : « (C'est) *Al-Sha'anin* (les dimanches) et leurs fêtes. »

Il a dit : « Les musulmans doivent être empêchés d'entrer chez eux dans leurs synagogues et églises. »

Article tiré du site clearpath.com
Source : *Iqtida As-Sirat Al-Mustaqim Mukhalifat Ashab Al-Jahim*
Traduit en français par les salafis de l’Est